

**Ordonnance du SEFRI¹
sur la formation professionnelle initiale
cordonnière/cordonnier
avec certificat fédéral de capacité (CFC)²**

du 1^{er} octobre 2010 (Etat le 1^{er} janvier 2013)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011

- ¹ La désignation de l'unité administrative a été adaptée au 1^{er} janv. 2013 en application de l'art. 16 al. 3 de l'O du 17 nov. 2004 sur les publications officielles (RS 170.512.1).
- ² Cette O n'est publiée ni au RO ni au RS (RO 2010 5457). Commande du texte actuel: Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.publicationsfederales.ch. Téléchargement: www.sbf.admin.ch.

